LE JEUNE INDÉPENDANT

N° 6770 - DIMANCHE 23 AOÛT 2020

www.jeune-independant.net direction@jeune-independant.net

Sortie de trois promotions d'officiers à l'académie militaire de Cherchell

UNE ÉLITE AU SERVICE DE LA NATION



Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, chef suprême des Forces armées, ministre de la Défense nationale, a présidé hier à l'Académie militaire de Cherchell «Houari-Boumediene» la cérémonie de sortie de trois promotions d'officiers de l'Armée populaire nationale (ANP). Il s'agit de la 13e promotion de formation militaire commune de base, de la 51e promotion de formation fondamentale et de la 4e promotion d'officiers du cycle Master.

Page 3

SELON UN RAPPORT DE L'INSP

Pénurie des tests PCR dans les hôpitaux

Page 2

UNE PREMIÈRE EN ALGÉRIE

LES ENFANTS SNP AURONT UNE IDENTITÉ

Page 4

TROUBLES POLITIQUES EN BIÉLORUSSIE

Une révolution colorée pour isoler Moscou

Page 16

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION FONDÉ LE 28 MARS 1990 – ISSN 1111-0115. PRIX : ALGÉRIE 20 DA, FRANCE 1 EURO

SELON UN RAPPORT DE L'INSP

Pénurie des tests PCR dans les hôpitaux

Depuis une dizaine de jours la situation épidémique en Algérie semble être stable et maîtrisée, selon les bilans quotidiens du Comité scientifique de suivi de l'évolution de la pandémie du coronavirus. Néanmoins, dans son dernier rapport sur la situation épidémiologique dans le pays, l'Institut nationale de la Santé publique a révélé que depuis le 18 mai, l'utilisation des tests de dépistage PCR dans le diagnostic des cas positifs au Covid-19 est en chute libre.



A cause du manque cruel des kits de dépistage PCR, outil incontournable pour endiguer la propagation de l'épidémie du coronavirus Covid-19, leur utilisation est en baisse continue dans les wilayas les plus importantes du pays comme celles du Centre, explique INSP, établissement public placé sous tutelle du ministère de la Santé, et qui publie des données scientifiques très fiables sur la situation épidémiologique.

Il est nécessaire d'indiquer que l'institut a pour objet de réaliser des travaux d'étude et de recherche en santé publique, permettant de fournir au ministère de la Santé les instruments scientifiques et techniques nécessaires au développement des programmes d'action sanitaire et de promotion de la santé publique et à leur coordination intra et intersectorielle.

Dans son bulletin datant du 16 août, l'INSP explique que le pourcentage d'utilisation des tests de dépistage PCR par rapport à la méthode dite TDM, à savoir le scanner thoracique, ne dépasse pas les 50 % pour toutes les wilayas du centre du pays, à savoir Alger, Blida, Djelfa, Tipaza, Médéa, Tizi-Ouzou, Boumerdès, Bordj Bou Arréridj, Béjaia, Chlef et Ain Defla.

Les données recueillies par l'INSP démontrent que le pourcentage de l'utilisation des tests de dépistage PCR a énormément baissé dans tout le centre du pays, passant de 48,1 % au 18 mai à 18,2 % au 16 août pour les wilayas de Tipaza, Ain Defla et Chlef.

Dans les wilayas d'Alger, Blida, Médéa et Djelfa, l'utilisation des tests de dépistage PCR est passée de 35,1 % à 27,3 % durant les mêmes périodes. Aussi, les experts de l'INSP ont observé dans les wilayas de Bouira, Boumerdès, Béjaia, Tizi-Ouzou et Bordj Bou Arréridj, une baisse de 38,6 % au 18 mai à 33,3 % au 17 juin et à 26,4 % au 17 juillet, puis une petite remontée de ce pourcentage d'utilisation des tests PCR est observée avec 31,6 % au 16 août dernier.

Le diagnostic des cas positifs au COVID-19, comme le démontrent les données épidémiologiques de l'INSP, est-il réellement fiable, puisque le dépistage PCR n'est pas du tout pratiqué comme il se doit et comme le réclame l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) depuis le 17 mars dernier. «Le test de dépistage PCR est le fameux long coton-tige dans le nez. Il s'agit d'une technique permettant de prélever des cellules nasales profondes à l'aide d'un écouvillon (le long coton-tige)», explique Dr Omar Belabaci, pneumologue et responsable du service de la Covid-19 à l'hôpital de Ain Defla. «Ces tests PCR sont très utiles, car ils permettent de savoir si la personne testée souffre du Covid-19 au moment du prélèvement», a-t-il ajouté, relevant que «l'objectif de ce test est de briser la chaîne de transmission du virus en diagnostiquant le plus possible les malades».

En cas de résultat positif, le patient est placé en confinement. L'OMS ne cesse d'insister sur l'importance de l'utilisation des tests PCR pour endiguer la pandémie de la COVID-19. L'Algérie à l'instar du reste du monde affronte l'une des pires pandémies des temps modernes, avec une politique de dépistage qui repose depuis plusieurs semaines sur l'utilisation des tests rapides, à savoir les tests sérologiques. Cette technique permet de savoir si la personne testée a développé une réaction immunitaire contre le coronavirus et donc contracté, par le passé, la Covid-19, même sans avoir eu le moindre symptôme.

«Ces tests ne visent pas à détecter la présence du virus, mais la présence d'anticorps de classes IgM et IgG, spécifiques au SARS-CoV-2», a précisé Dr Belabaci. De nombreuses études scientifiques ont mis en doute la fiabilité de cette technique de dépistage, car il n'y a aucune certitude sur le caractère immunisant du virus.

La présence d'anticorps pourrait ne pas protéger systématiquement contre une nouvelle infection.

Ces tests rapides ne peuvent en aucun cas «se substituer aux examens de biologie médicale réalisés en laboratoire», ont averti de nombreux organismes à l'image de l'ordre national des pharmaciens français.

Mohamed Mecelti

COVID-19 EN ALGÉRIE

401 nouveaux cas, 287 guérisons et 6 décès en 24 heures

UNE BAISSE sensible des cas de contamination à la Covid-19 a été enregistrée en Algérie, le dernier bilan officiel faisant état de 401 nouveaux cas confirmés, 287 guérisons et six décès.

«401 nouveaux cas confirmés de coronavirus (Covid-19), 287 guérisons et six décès ont été recensés durant les dernières 24 heures en Algérie, portant le total des cas de contamination à 41.068, des guérisons à 28.874 et celui des décès à 1.424», a déclaré le porte-parole du Comité scientifique de suivi de l'évolution de la pandémie du coronavirus, Djamel Fourar. Le porte-parole a précisé, lors du point de presse quotidien de suivi de l'évolution de la pandémie en Algérie, que le taux de contamination à la Covid-19 s'élève à 93 cas pour 100.000 habitants, ajoutant que les nouvelles contaminations enregistrées les 24 dernières heures représentent 1 cas pour 100.000 habitants.

Les wilayas d'Alger (4.170 cas), Oran (3.218 cas), Blida (3.004 cas), Sétif (2.844 cas) et Constantine (1.412 cas) représentent à elles seules 37 % des cas de contamination et 28% des décès enregistrés sur le territoire national. Le Pr Fourar a également indiqué que 18 wilayas n'ont connu aucun cas au coronavirus et 19 autres ont recensé entre un et neuf cas, alors que 11 wilayas ont enregistré plus de dix cas. Concernant le nombre de personnes hospitalisées en réanimation, indicateur de la pression de l'épidémie sur le système hospitalier, Pr Fourrar a fait état d'une légère augmentation, avec 49 patients admis dans les unités de soins intensifs à travers le pays (41 cas la veille).

Enfin, le responsable a souligné que la situation épidémiologique actuelle exige vigilance et observation des règles d'hygiène et de distanciation physique de la part des citoyens, rappelant l'obligation du respect du confinement et du port des masques. Il a aussi appelé à veiller à la santé des personnes âgées, particulièrement celles souffrant de maladies chroniques.

A l'échelle mondiale, le bilan du coronavirus ne cesse de s'alourdir avec 23,247,196 de cas confirmés dont 15.802.571 sont considérés aujourd'hui comme guéris et plus de 805.588 décès.

Ce nombre de cas diagnostiqués ne reflète toutefois qu'une fraction du nombre réel de contaminations. Certains pays ne testent que les cas graves, d'autres utilisent les tests en priorité pour le traçage et nombre de pays pauvres ne disposent que de capacités de dépistage limitées.

Sur la journée de vendredi, 5.821 nouveaux décès et 246.049 nouveaux cas ont été recensés dans le monde. Les pays qui ont enregistré le plus de nouveaux décès dans leurs derniers bilans sont le Brésil avec 1.322 nouveaux morts, les États-Unis (974) et l'Inde (687).

Les États-Unis sont le pays le plus touché tant en nombre de morts que de cas, avec 138.360 décès pour 3.576.430 cas recensés, selon le comptage de l'université Johns Hopkins. Au moins 1.075.882 personnes ont été déclarées guéries. Après les États-Unis, les pays les plus touchés sont le Brésil avec 76.688 morts pour 2.012.151 cas, le Royaume-Uni avec 45.119 morts (292.552 cas), le Mexique avec 37.574 morts (324.041 cas), et l'Italie avec 35.017 morts (243.736 cas).

Parmi les pays les plus durement touchés, la Belgique est celui qui déplore le plus grand nombre de morts par rapport à sa population, avec 85 décès pour 100.000 habitants, suivi par le Royaume-Uni (66), l'Espagne (61), l'Italie (58), et la Suède (55).

La Chine (sans les territoires de Hong Kong et Macao) a officiellement dénombré un total de 83.622 cas (10 nouveaux cas enregistrés hier), dont 4.634 décès et 78.737 guérisons.

L'Europe totalisait hier 204.487 décès pour 2.906.930 cas, l'Amérique latine et les Caraïbes 154.780 décès (3.639.722 cas), les Etats-Unis et le Canada 147.220 décès (3.685.512 cas), l'Asie 47.195 décès (1.950.408 cas), le Moyen-Orient 21.927 décès (975.369 cas), l'Afrique 14.378 décès (664.355 cas), et l'Océanie 145 décès (12.819 cas).

M. M.

ACADÉMIE MILITAIRE DE CHERCHELL

Tebboune préside la sortie de trois promotions d'officiers

Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, chef suprême des Forces armées, ministre de la Défense nationale, a présidé hier à l'Académie militaire de Cherchell «Houari-Boumediene» la cérémonie de sortie de trois promotions d'officiers de l'Armée populaire nationale (ANP).

Il s'agit de la 13e promotion de formation militaire commune de base, la 51ème promotion de formation fondamentale et la 4ème promotion d'officiers du cycle Master. Le président de la République a été accueilli, à l'entrée principale de l'Académie, par le général de corps d'armée Saïd Chanegriha, chef d'état-major de l'ANP, accompagné du général-major Ammar Athamnia, commandant des Forces terrestres, du général-major Ali Sidane, commandant de la 1ère Région miliaire et du général-major Salim Grid, commandant de l'Académie militaire de Cherchell, où une formation militaire lui a présenté les honneurs. A l'entrée de l'Académie, le Président Abdelmadjid Tebboune a observé un moment de recueillement en hommage au défunt président Houari Boumediene, dont l'Académie militaire de Cherchell porte le nom, pour déposer ensuite une gerbe de fleurs sur la stèle commémorative et réciter la Fatiha, avant de suivre une présentation portant des informations détaillées sur l'Académie, sur le cursus de formation qui y est dispensé et sur les promotions sortantes.

Le général de corps d'armée Saïd Chanegriha a souligné que l'Académie militaire de Cherchell constitue «la colonne vertébrale du système de formation de l'Armée nationale populaire qui dote nos Forces armées d'officiers qualifiés, compétents et imprégnés des principes et valeurs de notre Glorieuse Révolution de Libération».

Il a salué «l'intérêt particulier et permanent» accordé par le Président de la République à l'Académie, à l'instar des autres écoles de formation de l'ANP à travers «la mise à disposition de toutes les conditions et tous les moyens humains, matériels, moraux et de motivation qui permettent de promouvoir les capacités de l'Institution militaire et de concrétiser les objectifs escomptés en termes de modernisation et de professionnalisation de notre Armée».



UNE FORMATION MILITAIRE SCIENTIFIQUE DE QUALITÉ

De son côté, le commandant de l'Académie militaire de Cherchell, le général-major Salim Grid, a évoqué lors de son allocution «le rôle pionnier que joue l'Académie dans l'instruction d'une élite de cadres de l'Armée nationale populaire, en leur offrant une formation militaire scientifique de qualité, imprégnée d'une discipline militaire pleine d'esprit nationaliste, de ferme détermination et d'abnégation au service de la Nation, à travers des programmes de qualité, au diapason des exigences dRéunion aujourd'hui du Conseil des ministres

Le Président de la République, chef suprême des Forces armées, ministre de la Défense nationale, M. Abdelmadjid Tebboune, présidera aujourd'hui dimanche la réunion périodique du Conseil des ministres, a indiqué hier i un communiqué de la présidence de la République. «Le Président de la République, chef suprême des Forces armées, ministre de la Défense nationale, M. Abdelmadjid Tebboune, présidera dimanche 23 août 2020 la réunion périodique du Conseil des ministres via visioconférence», a-t-on précisé de même source.

Le Conseil des ministres continuera, lors de sa réunion à examiner les exposés sur la relance et le développement des activités sectorielles qui s'inscrivent dans le cadre de la nouvelle approche socio-économique en sus du projet de réalisation de la Grande Mosquée d'Alger, a conclu le communiqué. S.O.B.e formation modernes dans les domaines techniques et technologiques».

Après la prestation du serment par les promotions sortantes, le Président de la République a procédé à la remise des grades et des diplômes aux majors de promotions, en remettant le diplôme au major de promotion du cycle Master, puis a remis le grade de sous-lieutenant et l'épée de l'Académie au major de promotion de la formation fondamentale.

Les membres de la délégation accompagnant le chef de l'Etat ont ensuite remis les diplômes et les grades aux autres lauréats. A l'issue, le Président Abdelmadjid Tebboune a remis le diplôme au major de la promotion de formation militaire commune de base.

La cérémonie s'est poursuivie par la passation de l'étendard de l'Académie entre la promotion sortante et celle montante, avant que le major de la 51ème promotion de la formation fondamentale ne soumette à l'approbation du Président de la République la baptisation de la promotion au nom du défunt moudjahid le général-major Abdelmalek Guenaïzia, pour présenter ensuite un aperçu biographique du défunt.

Les carrés de formations ont ensuite quitté la place d'armes pour prendre position au point de départ pour la parade, cédant place aux exhibitions sportives de combat à l'instar du Karaté, du Kung-fu ainsi que des mouvements sportifs d'ensemble avec et sans armes, et ce, avant de reconstituer un tableau représentant les couleurs nationales, suivi de l'exécution d'un exercice démonstratif de combat relatif à l'élimination d'un groupe de criminels.

A l'issue de ces exercices démonstratifs, le Président de la République a visité la Direction de la recherche scientifique et technologique et ses laboratoires de recherche, et a assisté à un exposé détaillé sur ses missions, pour suivre ensuite, via télédiffusion, quelques exposés scientifiques des travaux de fin d'études d'élèves officiers issus des cycles Licence et Master, clôturant la cérémonie par un hommage rendu à la famille du défunt moudjahid le général-major Abdelmalek Guenaïzia, avant de parapher le livre d'or de l'Académie.

S. O. Brahim

Réunion aujourd'hui du Conseil des ministres

LE PRÉSIDENT de la République, chef suprême des Forces armées, ministre de la Défense nationale, M. Abdelmadjid Tebboune, présidera aujourd'hui dimanche la réunion périodique du Conseil des ministres, a indiqué hier i un communiqué de la présidence de la République. «Le Président de la République, chef suprême des Forces armées, ministre de la Défense nationale, M. Abdelmadjid Tebboune, présidera dimanche 23 août 2020 la réunion périodique du Conseil des ministres via visioconférence», a-t-on précisé de même source. Le Conseil des ministres continuera, lors de sa réunion à examiner les exposés sur la relance et le développement des activités sectorielles qui s'inscrivent dans le cadre de la nouvelle approche socio-économique en sus du projet de réalisation de la Grande Mosquée d'Alger, a conclu le communiqué.

S. O. B.

CESSEZ-LE-FEU EN LIBYE

L'Algérie salue l'activation du processus politique

L'ALGÉRIE s'est félicité des annonces faites par le président du Conseil présidentiel du GNA, Fayez Al-Serraj, et le président de la Chambre des représentants, Aguila Saleh, d'un cessez-le-feu immédiat à travers l'ensemble du territoire libyen et l'adoption d'un dialogue inclusif devant mettre terme à la crise en Libye, a indiqué un communiqué du ministère des Affaires Étrangères (MAE). «L'Algérie salue les annonces faites par chacun des président du Conseil présidentiel du GNA, Fayez Al-Serraj, et du président de la Chambre des représentants, Aguila Saleh, d'un cessez-le-feu immédiat à travers l'ensemble du territoire libyen et l'activation du processus politique à travers un dialogue «inclusif» pour mettre terme à la crise en Libye», précise le communiqué.

«L'Algérie prend note avec satisfaction de cette initiative consensuelle qui reflète la volonté des frères libyens à résoudre la crise et à consacrer la souveraineté du peuple libyen frère», ajoute la même source.

Compte tenu de ses liens historiques et géographiques avec le peuple libyen frère, «l'Algérie avait, depuis le début de la crise, œuvré à tous les niveaux régionaux et internationaux à l'arrêt de l'effusion du sang en Libye et à la résorption des risques de la crise sur la sécurité et la stabilité de la région», rappelle le communiqué du MAE. «En coordination avec les pays voisins et sous l'égide de l'Organisation des Nations Unis (ONU), elle avait appelé les différents protagonistes à un dialogue inclusif, sans exclusion aucune, à travers l'adhésion au processus de règlement politique à même de garantir l'unité et la stabilité de la Libye et la souveraineté de son peuple frère», poursuit la même source. Le MAE rappelle, en outre, que l'Algérie avait affiché, lors de la conférence de Berlin, sa disponibilité à «abriter un dialogue inclusif libo-libyen à partir d'un cessez-le-feu afin de parvenir à une solution pacifique préservant les intérêts de la Libye et du peuple libyen frère», conclut le communiqué. Pour sa part, le ministre de l'Intérieur du Gouvernement d'union national libyen (GNA), Fathi Ali Bashagha, a salué la position de l'Algérie et son rôle «axial» dans le renforcement du processus de paix en Libye. «La position de l'Algérie en faveur de la paix en Libye est considérable et nous nous réjouissons toujours du rôle de l'Algérie pour redynamiser le processus de paix en Libye», a affirmé M. Ali Bashagha sur son compte twitter, ajoutant que «la Libye et l'Algérie sont un seul peuple au destin commun». La déclaration du ministre de l'Intérieur du GNA intervient suite à l'annonce du cessez-le-feu faite par les deux parties en conflit en Libye.

M. D.

MENACÉS D'EXPULSION DES LOGEMENTS DE FONCTION

Des magistrats interpellent le Président

DES MAGISTRATS sont menacés d'expulsion des logements de fonction qu'ils occupent à Alger. Ils ont décidés d'interpeller le Président de la République Abdelmadjid Tebboune, en sa qualité de premier magistrat du pays, dans l'espoir de trouver une solution au calvaire auquel ils sont confrontés depuis quelques mois. Dans une lettre en forme de requête, ces magistrats sollicitent du Président des directives pour annuler les décisions d'expulsion prises contre eux, alors qu'ils sont considérés comme les garants de l'application rigoureuse des textes et lois de la République. Ils souhaitent du Président une intervention pour mettre un terme à leur situation inconfortable : «On a une entière confiance en vous, Monsieur le Président et à votre sagesse, pour nous rétablir dans nos droits civils. On risque de se retrouver d'un moment à l'autre, nous et nos enfants sans abris, exposés au danger de la rue».

Les concernés lancent également un appel au ministre de la Justice et Garde des Sceaux, Belkacem Zeghmati, afin qu'il se penche sur ce problème, qui perturbe leur vie quotidienne, d'autant plus que certains d'entre eux ont des enfants scolarisés en classe d'examen et se présenteront, fin septembre prochain, en qualité de candidats aux épreuves du baccalauréat, alors que d'autres se présenteront pour soutenir des mémoires et obtenir leurs licences : «Le ministre est appelé pour nous préserver de tout abus. Zeghmati n'accepte jamais qu'un fonctionnaire, un auxiliaire ou un partenaire de son secteur soit méprisé ou humilié», lit-on encore dans leur requête.

En sa qualité de premier responsable de la justice, le ministre est appelé à donner de fermes directives aux représentants des parquets généraux des différentes juridictions du pays, pour «cesser les expulsions des magistrats des logements de fonction qu'ils occupent, d'autant plus qu'ils exercent toujours». Les intéressés qui ont plus de 15 ans dans le corps de la magistrature ont tenu à dénoncer la manière avec laquelle certains huissiers de justice leur notifient les décisions : «Ils s'adressent à nous au nom du Procureur général. Ils voulaient coûte que coûte exécuter (les arrêtés d'expulsion), alors que le Conseil d'État n'a pas encore tranché dans le fond les litiges».

Redouane Hannachi

UNE PREMIÈRE EN ALGÉRIE

Les enfants SNP auront une identité

De plus en plus de couples qui ne peuvent pas avoir d'enfants, peuvent recourir, aujourd'hui, à l'adoption. Ces parents adoptifs peuvent désormais donner leur nom à un enfant né sous X, qu'ils ont recueilli légalement, selon un décret exécutif publié au Journal officiel.



Il s'agit du décret exécutif daté du 8 août 2020, complétant et modifiant le décret exécutif du 3 juin 1971 relatif au changement de noms de famille et publié dans le numéro 47 du Journal officiel. Il permet aux parents adoptifs d'enfants, nés de pères inconnus de leur octroyer leur noms. «La personne ayant recueilli un enfant né de père inconnu, peut introduire une demande, au nom et au bénéfice de cet enfant, auprès du procureur de la République du lieu de sa résidence ou du lieu de naissance de l'enfant, en vue de modifier le nom patronymique de l'enfant et le faire concorder avec le sien», stipule le décret. C'est possible, donc, aujourd'hui, pour les enfants nés sous X d'échanger leurs patronymes et prendre le nom des parents adoptifs.

Est-il possible en Islam de recourir à l'adoption comme définit ailleurs ? Peut-t-on donner son nom à l'enfant adoptif ?

Contacté par *le Jeune Indépendant*, M. Abdelhafid Benzaoui, secrétaire du Conseil islamique Iqraa de Sétif, a expliqué que l'adoption d'un enfant né sous X, est possible à condition de respecter plusieurs conditions.

Selon lui, l'intérêt de l'enfant dans le cadre d'une adoption doit primer. M. Benzaoui, souligne que les parents adoptifs peuvent donner leur nom de famille à l'enfant adoptif pour lui préserver sa dignité au sein de la société et lui faciliter la vie en terme de démarches administratives. Et ce en plus de sa prise en charge par sa protection, son éducation et son entretien. Dans ce cas, l'interlocuteur, insiste sur le fait que les parents ayant accueillis un enfant, peuvent lui attribuer le nom de famille sans préciser le prénom du père adoptif. «La notion d'adoption comme connu partout dans le monde peut causer à l'avenir des problèmes d'héritage. C'est pour cela que les hommes de religion exige de donner juste le nom de famille», explique-t-il.

En effet, le décret en question évoque les conditions pour effectuer ce changement de patronyme. Dans le cas ou la mère de l'enfant est connue et vivante, l'accord de cette dernière, donné en la forme d'acte authentique, doit accompagner la demande. A défaut, le président de tribunal peut autoriser la concordance du nom patronymique de l'enfant avec celui de la personne l'ayant recueilli, sur demande de cette dernière», est-il précisé.

Cette demande doit, toutefois, être «accompagnée d'une déclaration sur l'honneur, en la forme d'acte authentique, dans laquelle elle déclare, sous sa responsabilité, que toutes les démarches qu'elle a entreprises pour entrer en contact avec la mère sont restées infructueuses», est-il souligné.

Et d'ajouter : «En outre, la demande de changement de nom, qui peut être introduite par voie électronique, doit être publiée, au moins, dans un journal local de son lieu de naissance et de son lieu de résidence, s'ils sont différents et, au moins, dans un journal national, pour les personnes nées à l'étranger», est-il ajouté.

Par ailleurs, le même texte réglementaire prévoit que les oppositions relatives à cette démarche soient «introduites auprès du procureur de la République, auprès duquel la demande a été introduite, dans un délai de six(6) mois», à compter de la publication du décret.

A l'expiration du délai d'opposition, le procureur de la République soumet, par voie électronique, le dossier complet, au ministre de la justice, Garde des Sceaux, qui le soumet, pour avis, à une commission adhoc composée de deux (2) représentants du ministère de la justice et de deux (2) représentants du ministère chargé de l'intérieur, désignés, à cet effet, par les autorités dont ils relèvent. Le nom patronymique de l'enfant recueilli est modifié, par ordonnance du président du tribunal du lieu de naissance de l'enfant ou du lieu de résidence de la personne l'ayant recueilli, prononcée sur réquisition du procureur de la République auprès du même tribunal.

II peut, le cas échéant, requérir l'avis du juge des mineurs auprès de la même juridiction. L'ordonnance est rendue dans les trente (30) jours suivant la date de l'introduction de la demande, est-il également indiqué.

Lynda Louifi

PREMIER WEEK-END APRÈS L'OUVERTURE DES PLAGES

Les mesures préventives à l'épreuve

L'OUVERTURE des plages tombe à point. Avec des températures caniculaires, les algériens n'ont d'autres moyens de se rafraichir qu'au bord de la mer. Ils étaient nombreux à prendre le chemin des plages le jeudi (jour férié) vendredi et le samedi, premier week-end après l'ouverture officielle des plages, où l'on ne retrouve aucune trace des mesures barrières malgré les recommandations des spécialistes et des autorités sanitaires.

Comme si les algériens se sont donné rendez-vous ! Les chemins qui mènent aux plages étaient encombrés et les plages des villes côtières du pays étaient prises d'assaut. Entre amis ou en famille, ils ont pour la plupart opté pour la grande bleue sans pour autant se soucier de la crise sanitaire, qui n'est pas encore derrière nous, sachant que le risque plane toujours. Pourtant, l'ouverture des plages ainsi que des lieux du culte était conditionnée par le respect strict d'un protocole sanitaire bien défini. Une batterie de mesures à l'instar du port du masque et le respect de la distanciation physique, sont considérés comme gage d'une période de vacance, très limitée certes, «sans coronavirus». Le premier test de cet allégement du confinement n'augure rien de bon.

L'équation de se détendre au bord de la mer, tout en veillant au respect des mesures barrières, semble être plus difficile qu'on l'imaginait. A voir le comportement des uns et des autres, le coronavirus ne peut être contracté dans une plage ! Si le respect de la distanciation physique semble être difficile compte tenu du flux des estivants, le masque de protection n'était pas porté «volontairement» par ces derniers. «Je n'ai vu aucun des gestes barrières. Pas même de ma part», avoue Karim qui a justifié ce comportement par les conséquences du confinement. «A un moment donné, il n y a plus de patience», précise ce trentenaire qui a passé, avec ses amis, la journée du vendredi au bord d'une plage à Azeffoun dans la wilaya de Tizi-Ouzou. «Au caroubier, on a trouvé du mal à placer notre parasol, tant la plage était pleine», précise Karim qui affirme que la proximité était la même dans l'eau. «Pour t'éloigner un peu des gens, il faut pousser vers le fond sinon tu as des gens moins d'un mètre», explique-t-il, signalant l'absence des agents de l'ordre, pourtant chargés de rappeler à l'ordre les récalcitrants.

Les plages de Tigzirt ont été aussi envahies par des estivants en quête de détente. «Aujourd'hui, (hier NDLR) il y a plus de monde. Je n'arrive même pas à accéder en ville», témoigne Meziane, qui constate le non-respect des mesures barrières. «Je temporise. Je préfère prendre mon congé le mois de septembre pour profiter pleinement». Pour lui, il est question de voir l'évolution de la situation épidémiologique, mais aussi d'attendre la baisse de l'affluence des estivants.

Le même scénario s'est reproduit dans plusieurs villes côtières du pays. Comme c'est le cas sur la côte de Boumerdès. Faycal était parmi ceux qui ont opté pour la plage alors que le mercure frôlait les 40°. «Les gens se comportent comme si que le coronavirus n'existe pas», souligne cet estivant qui dit veiller sur le respect de la distanciation. «Je me protège et j'évite tout regroupement», signale-t-il. Sara quant à elle fait l'exception. Pas de plage encore. «Ce n'est pas l'envie qui me manque, mais la situation épidémiologique n'est pas pour autant rassurante et le virus circule toujours», indique cette mère de deux enfants, pour qui la santé passe avant tout et qui n'est surtout pas motivée d'aller à la plage après ce relâchement constaté.

Ainsi dire, le comportement de ces estivants qui ont ignoré complètement cette pandémie, alors que le pays «n'a pas droit au relâchement» risque de faire perdre la bataille, surtout qu'une légère diminution des contaminés est enregistrée ces derniers jours.

Ce week-end test peut également pousser les pouvoirs publics à revenir sur leur décision, d'autant que «ces mesures (ouvertures des plages, des mosquées…) peuvent être remise en causes en cas d'aggravation de la situation sanitaire», comme l'a souligné le président de la République, lors d'une récente réunion du haut conseil de sécurité.

Lilia Aït Akli

LE CONGRÈS DE LA SOUMMAM

Un cheminement crucial II

Par Badr'Eddine Mili

Dans son livre « Le système politique algérien, formation et évolution [1954-2020] « Badr' Eddine Mili retrace les éléments fondateurs du Congrès de la Soummam. Grace à un travail minutieux et documenté, l'auteur revient sur les circonstances ayant amené les dirigeants du FLN à canaliser l'action libératrice contre le colonialisme et lui conférer la dimension institutionnelle et politique qui devait dessiner l'Algérie post-indépendance. Il s'agissait d'un cheminement crucial qui a donné consistance à la révolution armée contre le joug colonial.

D'autres intellectuels et étudiants s'étaient directement engagés dans l'ALN, après la grève du 19 mai 1956. Ils servirent en actifs, ou en formation, dans les armes des transmissions, du génie, de la médecine militaire, des blindés, de l'aviation et, pour quelques-uns, dans les secrétariats des État-major des wilayas.

Mohamed Boukharouba, Ali Kafi, Amara Rachid, Taleb Abderahmane, Hassiba Ben Bouali, Lotfi Boudghène, Rabah Zerari, Ali Cherif Deroua, Salim Saadi, Hocine Benmaalem, Lakhdar Rebah, Abdelkrim Hassani El-Ghaouti, Laroussi Khalifa, Chérif Belkacem, Abdelaziz Bouteflika, Boualem Bessaieh, Abdelhamid Temmar, Abdelhamid Brahimi, Kasdi Merbah, Nourredine Zerhouni, Mohamed Lemkami, Abderahmane Laghouati, Abderazzak Bouhara, Saïd Aït Messaoudène, Mourad Benachenhou, Mohamed Terbeche, Ahmed Benai, Mokhtar Maherzi, Sadek Hadjeres, Hachemi Cherif, Abderahmane Chergou, Abdelaziz Zerdani, Abdelaziz Maoui, Abdelmadjid Aouchiche, El-Hachemi Hadjeres, Mohamed Alleg, Abdelhamid Latreche, Mouloud Hamrouche, les médecins Benaouda Benzerdjeb, Tidjani Haddam, Bachir Mentouri, Omar Boudjellab, Mohamed Toumi, Mohamed Seghir Nekkache, Mahmoud Atsamena, Abdelhalim Medjaoui, plus Abdelaziz Khelfallah, dit Mostefa Boutmaira et Adjaoud Rachid ; ces deux derniers, respectivement chef de la zone V et assistants du colonel Salah Boubnider à la wilaya II et du colonel Amirouche, à la wilaya III.



4.5. Le second bloc

Animé par le leader de l'Association des Ulémas Algériens Cheikh Bachir El-Ibrahimi, très actif dans la presse écrite, les radios et les universités d'Égypte, des pays du Golfe et des pays musulmans d'Asie où il contribua à populariser la cause nationale, rassemblait les intellectuels arabophones qui avaient suivi leur formation sur les bancs de l'école badisienne, de la Zitouna et d'El-Azhar, où on enseignait la réforme de l'Islam en vogue dans le mouvement de la Nahda.

Historiens, philosophes, poètes, prédicateurs, ils avaient eux aussi commencé à écrire ou à éditer leurs œuvres, à l'exemple de Malek Benabi, Mohamed Laïd El-Khalifa, Ahmed Aroua, Tewfik El-Madani, Cheikh Ahmed Hamani, Ahmed Taleb El-Ibrahimi, Mouloud Kassem, Mohamed El Mili, Cheikh Yalaoui, Abdelhafid Amokrane, dans l'environnement desquels activaient les étudiants Abdelkader Hadjar, Othmane Saadi, Abdellah Rekibi, Abdelkader Nour…

Leur discours réservait une place prépondérante à l'apologie de l'Islam, présenté comme une référence idéologique majeure de la Révolution de Novembre. Il faut néanmoins signaler que tous les intellectuels arabophones – ou bilingues – ne partageaient pas obligatoirement cette orientation ; nombreux étaient ceux qui défendaient, à partir de leur position d'hommes de culture ou de communication, un nationalisme moins marqué religieusement : Moufdi Zakaria, Abdelhamid Mehri, Larbi Demagh El-Atrous, Aïssa Messaoudi, Lamine Bechichi, Belkacem Saâdallah, Abdelmadjid Meziane, Madani Haoues, Mahfoud Keddache, Lazhari et Abdellah Cheriet, Mahieddine Amimour, Chbouki, les équipes rédactionnelles d'El-Moudjahid, de «La Voix de l'Algérie combattante» et de l'APS… en faisaient partie.

Cette mobilisation de sensibilités au centre ou à la périphérie de la Direction relança la guerre des chapelles, avec toutes les retombées préjudiciables qu'elle pouvait entrainer sur le rendement de l'action révolutionnaire.

L'absence de passerelles entre elle (les sensibilités), fit que finalement ni les unes ni les autres n'arrivèrent à prendre le dessus. Elles réduisirent leur marge de manœuvre jusqu'à se neutraliser, cédant l'initiative aux «militants en uniforme», dont la colonne vertébrale était formée par les officiers de l'armée des frontières et «les Malgaches», cités ci-dessus.

Entre cléricalisme et laïcité, droitisation et gauchisation – clivages reproduits à l'indépendance par les marxistes et les islamistes – la Révolution tenta de garder le cap sur les dénominateurs communs posés par la Proclamation de 1954, sans toutefois produire de nouveaux instruments conceptuels capables de l'immuniser contre les débordements des uns et des autres, autrement qu'en jouant, surtout après 1965, sur l'équilibre entre «socialisme spécifique» et «islam progressiste», exercice dans lequel Houari Boumediene excellait, à travers la Charte Nationale de 1976, les séminaires sur la pensée islamique ou les déclarations du type qu'il fit à Lahore, au Pakistan, lors d'un sommet de l'OCI.

5. Les répercussions politico-militaires

Les décisions prises à la Soummam eurent un retentissement immédiat, assez négatif, dans les maquis et au Caire, où la Délégation extérieure, par la voix de Ahmed Ben Bella, soutenu par Mohamed Boudiaf, les déclara de nul effet. Motivées par des raisons propres à chaque partie, les réactions hostiles des militaires et des principaux chefs historiques encore vivants n'avaient pas de quoi étonner.

Elles étaient dans une certaine mesure attendues, après que ces derniers se soient abstenus de réserver une suite favorable à l'invitation de Abane.

On ignore si cette défection était intervenue à la prise de connaissance anticipée des documents du congrès ou non ; le fait est qu'elle signifiait clairement le rejet, et du contenu de ces textes et, plus fondamentalement, du principe même de la rencontre qu'ils envisageaient vraisemblablement sous un angle différent.

Les évènements ultérieurs le confirmeront, puisqu'une année plus tard, en août 1957, la session du CNRA réunie au Caire, à l'initiative de Krim Belkacem, le seul membre des six encore en activité, expurgera la plateforme de ses parties contestées, révisera l'ordre de préséance de ses membres, entre titulaires et suppléants, et ouvrira ses portes à de nouveaux venus, «les militants en uniforme» des wilayas I et V, Mahmoud Chérif et Houari Boumediene, les dirigeants de la nouvelle génération qui feront bientôt parler d'eux, le premier au CCE, puis dans le futur GPRA aux côtés de Krim, Boussouf et Bentobbal, le second à l'EMG de l'armée des frontières qu'il entrevoyait dans sa stratégie de conquête du pouvoir total comme le moyen le plus dissuasif à opposer au wilayisme développé par les chefs de l'intérieur et au noyau des centralistes et des réformistes du GPRA, considérés comme une menace potentiellement dangereuse.

Pour en arriver là, il avait fallu que se produisirent des évènements de grande ampleur ; renversant de fond en comble les rapports de force, et rendant possible le virage à 180° pris au Caire.

En quelques mois, la Direction de la Révolution fut étêtée du reste de ses membres :

– Rejoignant Didouche, Souidani, Badji Mokhtar et Ben Boulaid, Zighout Youcef tombe au champ d'honneur en septembre 1956, sur le chemin du retour vers le PC de la wilaya II, en provenance de la Soummam.

– Les quatre principaux chefs de la Révolution (Boudiaf, Ben Bella, Aït Ahmed et Khider) sont emprisonnés, après l'arraisonnement de leur avion en provenance du Maroc, le 22 octobre 1956.

– L'arrestation en février 1957 de Larbi Ben M'Hidi par les parachutistes de Bigeard, et son assassinat par Aussaresses, met un terme à la bataille d'Alger déclarée par le général Massu contre la Zone Autonome. La répression qui s'abattit sur le FLN entraina l'effondrement de la pyramide de l'Organisation, avec l'arrestation de son chef, Yacef Saâdi, et la mort de ses compagnons : Hassiba Ben Bouali, Ali La Pointe, Yacef Omar et Mahmoud Bouhamidi dans leur cache de la rue des Abderames, explosés par les artificiers militaires français.

L'échec de la grève des huit jours de janvier 1957 et les pertes enregistrées par les fidaïne et la population poussa le CCE – Abane, Ben Khedda, Dahleb sans Ben M'Hidi, arrêté – à quitter Alger pour Tunis, plutôt que de se retirer sur les arrières sûrs des wilayas I et II, une erreur stratégique d'après les combattants de l'intérieur.

Ce déplacement décidé dans la précipitation détériorera encore plus les relations entre les politiques et «les militants en uniforme», et entre l'intérieur et le nouvel extérieur ; le CCE devenant la cible des accusations d'impéritie portées auparavant par les chefs de wilayas – Amirouche, Si El Haoues… – contre les représentants du Front au Caire, au sujet de l'insuffisance de l'approvisionnement du maquis en armes.

La Révolution prenait à ce stade un tournant dangereux pour sa survie, un tournant qui exigeait, selon les responsables à l'origine de la convocation de la session du CNRA, un retour impératif aux sources, c'est-à-dire à la ligne de la Proclamation du 1er Novembre et à la collégialité. Ce retour passait donc par une remise en cause de la construction politico-idéologique du congrès de la Soummam, dénoncée comme un «complot déviationniste» monté par «les ralliés», une façon d'incriminer Abane, et d'instruire contre lui un procès qui se conclut par son éloignement du centre de la décision et son assassinat à Tetouan au Maroc.

Concrètement, les retombées de ce redressement se traduiront par la désignation :

– D'un nouveau CCE, qui passera de 5 à 9 membres : Krim, Abane, Boussouf, Bentobbal, Mahmoud Chérif, Ouamrane, Debaghine, Mehri, Abbas, moins les centralistes impliqués dans «la déviation».

– Et d'un Conseil national de 54 membres, où siégeront à part entière les ex-suppléants, rejoints par Benyahia et Mezhoudi, les futurs chefs de cabinet de Ferhat Abbas à la présidence du GPRA.

La toute fraîche ligne de séparation entre «militants en uniforme» et «militants civils», entre l'intérieur et l'extérieur, fut purement et simplement effacée, au terme de la résolution finale adoptée par le Conseil.

«Tous égaux», avait-elle déclaré : la route vers le pouvoir convoité par les militaires, au nom de «la pureté révolutionnaire», était grande ouverte. Il leur fallait tout juste patienter un peu pour s'en saisir totalement.

(Suivra)

CENTRE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE DE TIZI OUZOU

DIRECTION GENERALE
BUREAU DES MARCHES
DG/BM/N° 248/2020

Avis de consultation N° 05/2020

Conformément aux dispositions réglementaires prévues à l'article N° 13 et 21 du décret présidentiel N° 15-247 du 16 septembre 2015 portant la réglementation des marches publics, le centre Hospitalo-universitaire de Tizi-Ouzou, lance un avis de consultation ayant pour objet : **Acquisition de matériel de protection au profit du CHU de Tizi-Ouzou.**

Les soumissionnaires intéressés sont appelés à retirer le cahier des charges et déposer leur offres à la direction du centre Hospitalo-universitaire de Tizi-Ouzou **(Bureau des marchés)** accompagnées des pièces réglementaires demandées ainsi que les propositions selon les caractéristiques mentionnées ci-dessous.

La date limite de dépôt des offres est fixée à cinq (05) jours.

Les soumissionnaires sont invités à assister à la réunion d'ouverture des plis qui aura le dernier jour correspondant à la date limite de dépôts des offres à **12 heures** au niveau de la Direction Général de **CHU /TO**, les propositions doivent être présentées sous plis fermé, anonyme et ne porte que la mention:

CENTRE HOSPITALO-UNIVERSITAIR DE TIZI-OUZOU
AVIS DE CONSULTATION N° 05/2020 ACQUISITION DE MATERIEL DE PROTECTION

A. **Dossier de candidature :**

Le dossier technique et administratif justifiant l'activité du soumissionnaire doit être joint. Il comporte les pièces suivantes :

1. Déclaration de candidature (imprimé ci-joint) à renseigner, à dater, à signer et à cacheter ;
2. Déclaration de probité (imprimé ci-joint) à renseigner, à dater, à signer et à cacheter.
3. Copie du statut de l'entreprise.
4. Copie de registre de commerce.
5. Numéro et domiciliation du compte bancaire.
6. Bilans fiscaux des trois dernières années visés par l'administration des impôts.
7. Agrément délivré par le MSPRH .
8. Numéro d'identification fiscale (NIF).

NB : Les copies des pièces sus énumérées doivent être en cours de validité.

B. **Offre technique :**

1. Déclaration à souscrire (imprimé ci-joint) à renseigner, à dater, à signer et à cacheter.
2. Caractéristiques techniques : **(les catalogues et la documentation technique, fiches techniques des produits).**
3. Certificat de conformité **ISO/CE/AFNOR/FDA**.
4. Composition et matières du produit
5. Le mémoire technique comportant:
 -Une lettre d'engagement déterminant le délai de livraison.
6. Le cahier des charges à compléter, à dater, à signer et à cacheter sur toutes les pages par le soumissionnaire portant la mention manuscrite **« lu et accepté ».**

C. **Offre financière :**

1. Lettre de soumission (Imprimé ci-joint) à renseigner, à dater, à signer et portant le cachet du soumissionnaire ;
2. Bordereau des prix unitaires (selon le modèle ci-joint) à renseigner, à dater, à signer et portant le cachet du soumissionnaire ;
3. Détail quantitatif & estimatif (selon le modèle ci-joint) à compléter, à dater, à signer et portant le cachet du soumissionnaire.

➢ **Copies des pièces sus énumérées doivent être en cours de validité :**

- ✓ Les soumissionnaires demeure engage par son offre pendant toute la durée de préparation des offres augmenté de trois(03)mois a compter de la date de dépôt des offres.
- ✓ Le présent avis de consultation fera l'objet d'un affichage au niveau du siège du centre Hospitalo- universitaire de T.O et sera notifier par fax au minimum aux trois operateurs économiques dans le domaine.

Le Jeune Indépendant **du 23/08/2020 / ANEP 2016013465**

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
WILAYA DE BEJAIA
DIRECTION DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
BOULEVARD DE LA LIBERTE 06 000 BEJAIA

AVIS D'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITE MINIMAL N° 03/2020

La direction de la jeunesse et des sports de la wilaya de Bejaia lance un avis d'appel d'offre national ouvert avec exigence de capacité minimal pour :

AMENAGEMENT DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES ET DE JEUNESSE

Lot : Suivi des travaux de reprise de gazon synthétique du terrain de foot Ball de stade de l'unité maghrébine OPOW Bejaia et du terrain combiné de Tichy.

Est habilité à participer à cet appel d'offre tout bureaux d'études publics ou privé et architecte ou groupement d'architectes et bureau d'étude en géni-civil agrées par le ministère de l'habitat et de la ville ou par le CNOAA en cour de validité le jour de l'ouverture des plis répondant aux conditions d'exercice de la profession, inscrits au tableau national de l'ordre des architectes ayant une attestation de bonne exécution d'un projet de catégorie B et plus.

Les soumissionnaires sont tenus de se conformer à l'activité du registre de commerce par rapport à l'objet de l'offre.

Les Intéressés par le présent avis peuvent retirer le cahier des charges auprès : La Direction de la Jeunesse et des Sports de la wilaya de Bejaia ; Adresse : **Rue de la liberté Bejaia,** Tel : **034/16/17/73.**

Les offres dûment remplies, accompagnées des documents en cours de validité exigés par la réglementation en vigueur à savoir :

Dossier de candidature :
Le dossier de candidature contient :
- ✓ Une déclaration de candidature, dûment renseignée, visée et signée.
- ✓ Une déclaration de probité.
- ✓ Les statuts pour les sociétés.
- ✓ Les documents relatifs aux pouvoirs habilitant les personnes à engager l'entreprise.
- ✓ Tout document permettant d'évaluer les capacités des candidats, des soumissionnaires ou, le cas échéant, des sous-traitants à savoir :
 - Références professionnelles justifiées par des attestations de bonne exécution des quatre dernières années, avec les montants délivrés par les maitres d'ouvrages publics et qui sont en rapport avec l'objet du présent cahier des charges.

Offre Technique :
- ✓ L'offre technique, contient : Déclaration à souscrire, dument renseignée, visée et signée.
- ✓ Tout document permettant d'évaluer l'offre technique : un mémoire technique justificatif et tout autre document exige en application des dispositions de l'article 78 du décret 15/247 du 16/09/2015 portant règlementation des marchés publics et des délégations de service public.
- ✓ Le cahier des charges portant à la dernière page, la mention manuscrite « lu et accepté ».

Offre Financière :
- L'offre financière, comprenant :
- ✓ Lettre de soumission.
- ✓ Le bordereau des prix unitaires (BPU)
- ✓ Le détail quantitatif et estimatif (DQE)

Les soumissions doivent être déposées à l'adresse ci-après : **siège de la direction de la jeunesse et des sports, rue de la liberté Bejaia**, au plus tard **10 jours** à compter de la date de la première parution de l'avis dans les bulletins officiels des marchés de l'opérateur public (BOMOP) ou les quotidiens nationaux à 12 h

Le dossier de candidature, l'offre technique et l'offre financière sont insérés dans des enveloppes séparées et cachetées, indiquant la dénomination du bureau d'étude, la référence et l'objet de l'appel d'offre ainsi que la mention « **dossier de candidature** », « **offre technique** » ou « **offre financière** », selon le cas .Ces enveloppes sont mises dans une autre enveloppe cachetée et anonyme, comportant la mention :

À n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation offres

APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITE MINIMAL N° : 03/2020

PROJET : AMENAGEMENT DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES ET DE JEUNESSE

Lot : Suivi des travaux de reprise de gazon synthétique du terrain de foot Ball de stade de l'unité maghrébine OPOW Bejaia et du terrain combiné de Tichy

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant quatre-vingt-dix (90) jours, à compter du dernier jour correspondant à la date limite de dépôt des offres.

Le présent avis tiens lieu d'invitation les soumissionnaires pour assister à la séance publique d'ouverture des plis qui aura lieu au siège de la direction de la jeunesse et des sports de Bejaia, le jour correspondant à la date limite de dépôt des offres à quatorze heures (14H).

Le Jeune Indépendant **du 23/08/2020 / ANEP 2016013466**

HORAIRES DES PRIÈRES	ANNABA	CONSTANTINE	ALGER	OUARGLA	CHLEF	MOSTAGANEM	ORAN
Fadjr	04:21	04:27	04:40	04:44	04:49	04:55	04:58
Dohr	12:32	12:37	12:51	12:42	12:58	13:03	13:06
Açr	16:14	16:18	16:33	16:19	16:39	16:44	16:47
Maghrib	19:14	19:18	19:33	19:18	19:39	19:43	19:46
Icha	20:37	20:40	20:55	20:35	21:01	21:05	21:07

LE JEUNE
INDÉPENDANT

N° 6770 — DIMANCHE 23 AOÛT 2020

www.jeune-independant.net direction@jeune-independant.net

Météo

	Maximales	Minimales
Alger	29°	23°
Oran	31°	21°
Constantine	34°	19°
Ouargla	42°	29°

TROUBLES POLITIQUES EN BIÉLORUSSIE

UNE RÉVOLUTION COLORÉE POUR ISOLER MOSCOU

Un processus dit de «révolution colorée» est-il en marche en Biélorussie ? Les troubles qui ont succédé à l'élection présidentielle du 09 août dernier ressemblent un peu trop à celles suscitées à l'euro-Maïdan à Kiev en novembre 2013. La fuite en Lituanie de l'ancienne candidate Svetlana Tikhanovskaïa après avoir dénoncé les résultats de la présidentielle où elle a recueilli 10.12% des voix face au président sortant Alexandre Loukachenko, est semble-t-il la première étape d'un plan de déstabilisation de grande envergure. La diabolisation du chef de l'Etat biélorusse est le prélude à la délégitimisation du gouvernement actuel, de sa déconnexion avec son allié stratégique russe, et donc en fin de compte, de la fragilisation de la Russie qui perdrait ainsi la Biélorussie après avoir perdue l'Ukraine en 2014.



A Minsk, le gouvernement passe de nouveau à l'offensive. Jeudi, le procureur général biélorusse a annoncé l'ouverture d'une enquête contre le Conseil de coordination de l'opposition. La tentative de prise de pouvoir lui est reprochée. En effet, le procureur Alexandre Koniouk a déclaré que «la création et l'activité du Conseil de coordination visent à s'emparer du pouvoir d'État, ainsi qu'à porter préjudice à la sécurité nationale de la République de Biélorussie. Une enquête pénale est ouverte pour les actions prévues à l'article 361 du Code pénal». Justement, l'article 361 portant sur les appels aux actions visant à porter préjudice à la sécurité nationale prévoit une peine de prison allant jusqu'à cinq ans. Le procureur a également signalé que plusieurs personnes avaient déjà abandonné le Conseil après s'être rendu compte de «l'illégalité de leurs actions».

A priori, l'ancienne candidate malheureuse aux élections, Svetlana Tikhanovskaïa est passible d'être poursuivie conformément à l'article 361. Dans une vidéo publiée ce 17 août sur YouTube, l'opposante principale à Loukachenko a invité les forces de l'ordre à rejoindre le peuple qui les accueillera «si leurs intentions sont bonnes et leur repentir est sincère». Le peuple accueillera les forces de l'ordre qui «se repentiront» et «se rangeront de son côté», a-t-elle estimé.

«Je veux m'adresser aux personnes en uniforme. Vous devez savoir, nous vous accueillerons toujours si vos intentions sont bonnes et votre repentir sincère», a-t-elle indiqué. Elle a ajouté que les Biélorusses constituent «un tout que quelqu'un veut déchirer et retourner l'un contre l'autre».

Preuve de la volonté de pourrissement de la situation en Biélorussie, le parti de Tikhanovskaïa a inscrit un seul point à l'ordre du jour d'une éventuelle négociation avec le gouvernement le départ du chef de l'Etat actuel. Ainsi, le quartier-général de Svetlana Tikhanovskaïa a annoncé dimanche 16 août être prêt à négocier avec les autorités du pays les conditions et la date du départ d'Alexandre Loukachenko. La délégitimisation du pouvoir actuelle est en marche, et c'est le prélude du lancement d'une révolution colorée, à l'instar de celle qui a précédemment touché l'Ukraine et la Géorgie.

Pis, les déclarations vendredi du président français Emmanuel Macron seraient le début de l'internationalisation de la situation en Biélorussie. «Un dialogue entre les autorités, l'opposition et la société civile est indispensable. Nous souhaitons que ce dialogue puisse être mis en place par les Biélorusses eux-mêmes. Mais l'Union européenne se tient prête néanmoins à accompagner celui-ci, si notre rôle de médiation peut être utile et est souhaité par les Biélorusses, avec d'autres institutions, notamment l'OSCE, et incluant la Russie dans un dialogue exigeant», a déclaré Emmanuel Macron après une rencontre avec la chancellière allemande Angela Merkel. Les deux dirigeants européens ont aussi souligné que, s'ils avaient un dialogue nourri avec le Président russe, Alexandre Loukachenko «n'a cherché à parler à aucun d'entre nous», a dénoncé Mme Merkel, ajoutant qu'il «est clair que nous disons à Poutine que nous cherchons le dialogue» avec le chef d'État biélorusse. Dans le même registre, le président français a rappelé qu'il y avait aussi sur la table la proposition de médiation de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE).

Réponse du berger à la bergère, le Président biélorusse Alexandre Loukachenko a proposé à Emmanuel Macron sa médiation dans la crise des Gilets jaunes. «Emmanuel Macron veut s'entremettre dans les négociations en Biélorussie. Laissez-moi venir et devenir d'abord médiateur entre les Gilets jaunes et Macron. La situation y est tendue, mais il ne le voit pas», a-t-il déclaré dans une vidéo publiée ce 21 août par la chaîne Telegram Pool Pervogo.

Et en direction de la chancelière allemande, le président Loukachenko a été sarcastique. «Les Allemands ne peuvent toujours pas venir à bout du coronavirus, des manifestations […]. Pourquoi ils s'inquiètent au sujet de la Biélorussie?», a-t-il déclaré.

Selon Alexandre Loukachenko, la Biélorussie reste le «dernier maillon» des plans occidentaux qui visent à établir un «couloir», un «cordon sanitaire» entre les mers Baltique et Noire, qui comprend également l'Ukraine et les trois pays baltes. Il a assuré que la situation était «très politisée, mais pas désastreuse», évoquant sa rencontre, avant-hier, avec des chefs des forces de l'ordre, lesquels ont assuré qu'ils «ne vont pas céder le pays à qui que ce soit». Il a également indiqué qu'il poursuivrait sa politique stricte afin de stabiliser la situation intérieure.

En effet, la déstabilisation de la Biélorussie s'inscrit dans un schéma global de l'encerclement de la Russie par les puissances atlantistes à travers sa déconnexion avec son environnement immédiat. Hier c'était l'Ukraine, aujourd'hui c'est la Biélorussie, soit les deux derniers pays ayant toujours fait partie de la Grande Russie historique. Si l'Ukraine de par sa composition humaine et religieuse est divisée entre Russophones orthodoxes à l'Est et Ukrainiens catholiques à l'Ouest, le peuple biélorusse est le peuple le plus proche des Russes car ils partagent les origines, la langue et la religion. Ce qui explique le lien quasi intime entre les deux peuples et les deux pays.

De plus, d'un point de vue géopolitique, Minsk constitue le dernier bastion qui sépare le territoire russe des pays membres de l'Union européenne et de l'alliance atlantique. La déstabilisation de ce pays et son basculement dans le giron occidental est donc la dernière partition dans le long processus de l'encerclement de la Russie et de son enclavement. Le but ultime des puissances atlantistes est l'affaiblissement du bloc eurasiatique piloté par Moscou et Pékin, dans lequel Minsk est une pièce maitresse à l'instar de Téhéran.

Mahmoud Benmostefa

BÉJAÏA

Arrestation de deux gangs de faussaires

UNE BANDE de faux monnayeurs dont l'âge varie entre 19 et 28 ans composée de six individus a été démantelée ces derniers jours par les agents de la sûreté de daïra de Tichy dans la wilaya de Bejaia. C'est ce qu'a indiqué la cellule de communication de la sûreté de wilaya dans un communiqué de presse .Informés par un citoyen, les policiers ont rapidement intercepté un véhicule de marque Picanto à bord duquel se trouvaient 4 malfaiteurs.

Ils ont découvert à l'intérieur 54 000, 00 DA en coupures de 2000 ,00DA. Les individus impliqués dans cette affaire, ont été placés sous mandat de dépôt alors que deux autres ont été mis sous contrôle judiciaire par le parquet.

L'intervention des éléments de la sûreté de daïra de Tichy, a eu lieu suite à un appel reçu via le numéro vert par un citoyen faisant état de mise en circulation de faux billets de 2000 DA.

L'enquête a permis l'arrestation de quatre individus en leur possession une somme de 54000,00 DA en coupures de faux billets, avant d'arrêter leurs deux autres complices pour «atteinte à l'économie national été trafic de faux billets de banques», selon la même source.

Notons aussi qu'une affaire similaire avait été enregistrée quelques jours auparavant impliquant trois malfaiteurs âgés entre 23 et 39 ans. Un trafic de faux billets consistant en des coupures de banque 2000,00 DA. Deux individus avaient été interpellés par les agents de la sûreté de daïra de Béni-Maâouche.

Ils ont été présentés devant le parquet pour «atteint à l'économie nationale, trafic de faux monnaie nationale et sa mise en circulation sur le marché», entre autres. Les malfaiteurs ont été placés sous mandat de dépôt.

N. B.